

14 Port-Gentil

Fin de la campagne de sensibilisation aux violences sexuelles faites aux enfants à l'école

Mission accomplie !

FAE

Port-Gentil/Gabon

LA campagne civique sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels sur enfants à l'école, initiée par la direction provinciale de la Culture et de l'Instruction civique, et soutenue par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), s'est achevée, dernièrement, par une causerie éducative à la halte-garderie du quartier Masuku, dans le 1er arrondissement.

Cinq jours durant, les orateurs commis à la tâche ne se sont pas ménagés pour exposer, expliquer, puis répondre aux préoccupations exprimées par le public sur un phénomène qui prend de l'ampleur, non seulement en milieu scolaire, mais aussi dans certains foyers. Fortement représenté par trois intervenants, à savoir Valérie Nadège Koumba, procureur des mineurs, Fréjus Kayerigui, président de la juridiction pour mineurs,

et Béré Oliveira-Heidi, juge des mineurs, le tribunal des mineurs était très attendu pour édifier les populations sur les abus sexuels retenus par le Code pénal gabonais.

Ainsi, a-t-on appris qu'au Gabon, sont contenus dans cette loi, les agressions sexuelles, le viol, les attentats aux mœurs. On range dans cette catégorie, les actes impudiques ou contre-natures exercés intentionnellement sur une personne de l'un ou de l'autre sexe, contre sa volonté, et le harcèlement sexuel qui se définit comme tout comportement, attitude ou parole assidue, répétitive ou suggestive, directement ou indirectement imputable à une personne qui, abusant de l'autorité ou de l'influence que lui confèrent ses fonctions ou son rang social, a pour but d'obtenir des faveurs sexuelles d'un individu de l'un ou de l'autre sexe. Dans le même catalogue, il y a désormais l'inceste (acte sexuel commis entre ascendant et descendant d'une même



Photo : Sidonie Ambonguilla

Pour Carine Flora Dibata, l'action sociale est essentielle pour aider les plus vulnérables.

lignée, entre frère et sœur, entre adoptant et adopté, entre oncle et nièce, entre tante et neveu et entre cousins germains au premier degré). Et, entre ces ascendants et descendants d'une même lignée, il y a

interdiction et empêchement de mariage.

S'agissant des peines encourues, elles ont été doublées depuis 2013 et, en fonction de la gravité de l'acte, on peut prendre entre 5 et 20 ans de pri-

son, avec de lourdes amendes. Le viol sur mineur de moins de 15 ans, notamment, est considéré comme un crime et sanctionné comme tel, a-t-on appris. Si l'infraction est commise par un mineur,

les peines sont divisées par deux. Cependant, le tribunal des mineurs n'a pas qu'un pan pénal. Le juge des mineurs a pour principale mission de tout mettre en œuvre pour protéger le mineur dont les droits sont violés ou celui en danger.

Dans le cas spécifique de viol sur mineur, lorsque cette infraction se produit au sein de la famille, le juge a, par exemple, la capacité de retirer l'enfant du milieu où il (ou elle) est en danger pour un placement dans un autre foyer ou une structure d'accueil habilitée. De même, en milieu scolaire, il se donne les moyens de mettre l'élève menacée dans de meilleures conditions d'apprentissage.

Le même rôle d'écoute, de conseil, d'accompagnement et de protection se retrouve aussi à la direction provinciale de l'Action sociale. Celle qui en est directrice, Carine Flora Dibata, l'a présentée comme étant au service de ceux qui ont des difficultés et en attente d'une aide.

Petit angle

Responsabilité parentale

FAE

Port-Gentil/Gabon

L'ULTIME causerie publique sur les violences faites aux enfants à l'école a été l'occasion d'évoquer la question de la prescription. Selon les spécialistes en la matière, le délai légal pour poursuivre les auteurs d'une infraction est établi à 10 ans pour les délits (vol aggravé, déstabilisation, usage ou vente de stupéfiants, escroquerie, coups et blessures volontaires, etc.) et à 20 ans pour les crimes (assassinat, meurtre, viol sur mi-

neur de moins de 15 ans, coups mortels, etc).

Mèrece Moukaki-Ondjokou et Nina Nzoutsi Pouna, tous psychologues cliniciens au Centre hospitalier régional de Ntchengue, ont apporté leur expertise au débat. Situants leur rôle dans une approche plus globale du problème et dans laquelle il faudra comprendre la victime (l'enfant abusé) et mettre en œuvre les mécanismes devant permettre d'évaluer l'impact de l'abus sexuel et de reconstruire, à travers une thérapie adaptée, ce qui a été détruit dans sa personnalité. Il faudra aussi comprendre l'agresseur



Photo : Sidonie Ambonguilla

La responsabilité des parents est engagée.

pour rechercher ce qui, dans son histoire, a pu être la cause de son acte et, à travers un traitement, faire en sorte qu'il

ne puisse plus être nuisible à autrui.

Enfin, Nathalie Dupagne et Mylène Bia, toutes deux spécialisées dans la

santé sexuelle et de la reproduction, ont milité pour des actions de prévention continues, afin d'éradiquer le mal à la racine. Pour elles, l'éducation à la vie affective et sexuelle est d'abord de la responsabilité des parents qui sont les premiers éducateurs. Tout comme on apprend aux enfants à travers la route, argumentent-elles, il faut aussi leur apprendre à connaître leur corps, à le respecter et à le faire respecter par autrui et, surtout, à le protéger. Les parents sont, ainsi, invités à apprendre aux enfants le respect de soi-même, le respect des

autres et la responsabilité. «La responsabilité ce n'est pas, par exemple, acheter le trousseau parce que votre fils a grossi une fille, c'est bien avant : lui apprendre à respecter les filles et à se protéger lors des rapports sexuels pour éviter ce genre d'accident», ont-elles insisté.

Notons que côté bilan, au terme des cinq jours de sensibilisation, ce sont 755 personnes des deux sexes qui sont venues écouter les orateurs. Une prochaine série de causeries éducatives de même nature devrait conduire les initiateurs au sein des établissements scolaires de la cité.

Après la nomination de Noël Mboumba à la tête de la Sogara

Reconnaissance des commerçantes au chef de l'Etat

RAD

Port-Gentil/Gabon

UNE grande ferveur, marquée par des chants, danses, cris de joie et slogans scandés à gorge déployée, a régné, à la désormais permanence politique de Noël Mboumba, à la cité Akosso, dans le quatrième arrondissement de la commune de Port-Gentil. Les commerçantes s'y sont rassemblées, en début de semaine, pour manifester

leur reconnaissance au président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui a nommé leur "fils" aux prestigieuses fonctions de directeur général de la Société gabonaise de raffinage (Sogara).

Pour elles, cette ascension correspond parfaitement à la logique de "mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut". Les commerçantes se sont montrées également reconnaissantes envers l'ancien membre du gouvernement et à son épouse, Djenn Mboumba,



Photo : Julie Nguimbi

Noël Mboumba, heureux de recevoir un présent offert par les commerçantes de la Ville de sable.

pour le soutien multiforme à leur endroit. Citant, péle-mêle, l'appui à leur activité

par le versement d'importantes sommes d'argent, le soutien à la création des

petits métiers, l'achat des kits scolaires et l'organisation de l'arbre de Noël pour leurs enfants, etc. «Nous sommes et serons avec vous, hier, aujourd'hui et demain. Notre mariage est celui de la raison», ont-elles clamé.

En face, presque même son de cloche. Noël Mboumba a promis qu'il n'abandonnera "jamais" les femmes exerçant dans les différents marchés de la capitale économique du Gabon. «Ensemble, nous continuerons à nous partager la tête du colibri», a-t-il répété, en remerciant à

son tour le numéro un gabonais qui lui offre là, une nouvelle occasion d'accompagner ces mamans.

«Nous allons marcher toujours ensemble. Le chef de l'Etat vous aime et il ne vous oublie pas. Soyez derrière lui. C'est lui, lui seul, le commandant du bateau Gabon. Il a besoin de votre soutien», a lancé le nouveau directeur général de la Sogara, dans une parfaite communion avec ses "complices".

Les femmes ont marqué cette rencontre en offrant des cadeaux au couple Noël et Djenn Mboumba.